

III. SECTION INDEMNITES

A. REGIME GENERAL

1. Régime général - Incapacité primaire

a. Population assurée

Tableau 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Ouvriers	Hommes	1.217.704	1.218.202	1.225.733	1.221.879	1.214.809
	Femmes	713.419	721.811	733.098	733.391	729.971
	Total	1.931.123	1.940.013	1.958.831	1.955.270	1.944.780
Employés	Hommes	716.520	721.807	728.300	732.992	737.959
	Femmes	1.086.028	1.096.068	1.103.586	1.112.275	1.119.938
	Total	1.802.548	1.817.875	1.831.886	1.845.267	1.857.897
Total	Hommes	1.934.224	1.940.009	1.954.033	1.954.871	1.952.768
	Femmes	1.799.447	1.817.879	1.836.684	1.845.666	1.849.909
	Total	3.733.671	3.757.888	3.790.717	3.800.537	3.802.677
Evolution par rapport à l'année précédente		0,98%	0,65%	0,87%	0,26%	0,06%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnisables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs salariés du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

Le tableau 1 et le graphique 1 montrent l'évolution de l'effectif des titulaires indemnisables primaires par état social et sexe. Entre 2009 et 2013, la population assurée augmente de 1,85%. Examinée par sexe, l'augmentation est de 2,80% chez les femmes et de 0,96% chez les hommes. Le taux de croissance est approximativement trois fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

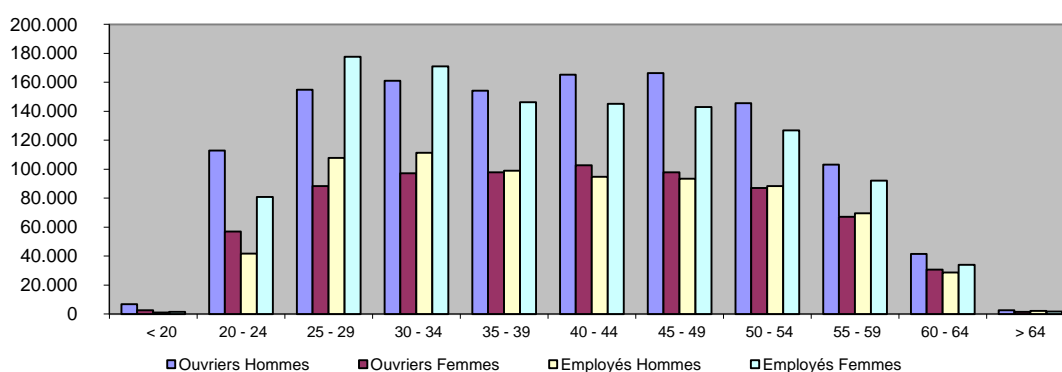
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Au plus un titulaire indemnisable est âgé, au plus il a de chance d'entrer en incapacité de travail.
- le vieillissement de la population.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnisables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2013

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	6.880	2.614	1.073	1.613	12.180
20 - 24	112.867	56.973	41.768	80.830	292.438
25 - 29	154.872	88.363	107.800	177.593	528.628
30 - 34	160.991	97.266	111.396	170.987	540.640
35 - 39	154.326	97.781	99.038	146.235	497.380
40 - 44	165.259	102.722	94.688	145.079	507.748
45 - 49	166.438	97.811	93.409	142.966	500.624
50 - 54	145.708	87.116	88.422	126.795	448.041
55 - 59	103.206	67.085	69.555	92.122	331.968
60 - 64	41.584	30.625	28.699	33.957	134.865
>64	2.678	1.615	2.111	1.761	8.165
Total	1.214.809	729.971	737.959	1.119.938	3.802.677

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnisables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Serie des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et le graphique 2 représentent les titulaires indemnisables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 3 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
		Jours indemnisés				
Ouvriers	Hommes	10.821.165	11.197.170	11.773.897	11.901.138	12.172.973
	Femmes	9.641.388	10.187.298	10.847.004	11.166.611	11.638.087
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	20.462.553	21.384.468	22.620.901	23.067.749	23.811.060
Employés	Hommes	2.388.073	2.497.433	2.642.949	2.667.177	2.826.919
	Femmes	6.582.670	7.022.494	7.432.244	7.452.448	7.912.255
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	8.970.743	9.519.927	10.075.193	10.119.625	10.739.174
Total général	29.433.296	30.904.395	32.696.094	33.187.374	34.550.234	
Evolution par rapport à l'année précédente		6,34%	5,00%	5,80%	1,50%	4,11%
		Dépenses				
Ouvriers	Hommes	507.365.135	529.433.318	571.876.333	592.911.326	618.453.261
	Femmes	328.812.589	351.830.136	385.579.875	410.290.428	437.763.184
	Régul.	-19.296.810	-8.261.181	-19.183.301	-21.877.461	-20.445.674
	Total	816.880.914	873.002.273	938.272.906	981.324.294	1.035.770.771
Employés	Hommes	124.299.582	130.827.684	141.180.419	146.354.217	159.017.033
	Femmes	276.830.976	300.071.810	325.647.379	337.723.004	368.563.663
	Régul.	-7.789.262	-18.518.892	-8.317.638	-8.645.989	-8.223.888
	Total	393.341.296	412.380.602	458.510.160	475.431.232	519.356.808
Rectifications relatives à des exercices antérieurs		1.158	-1.796	-2.706	-3.405	1.370
Total général		1.210.223.367	1.285.381.079	1.396.780.361	1.456.752.121	1.555.128.948
Evolution par rapport à l'année précédente		10,91%	6,21%	8,67%	4,29%	6,75%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Ouvriers	Hommes	46,89	47,28	48,57	49,82	50,81
	Femmes	34,10	34,54	35,55	36,74	37,61
	Total	40,86	41,21	42,33	43,49	44,36
Employés	Hommes	52,05	52,38	53,42	54,87	56,25
	Femmes	42,05	42,73	43,82	45,32	46,58
	Total	44,72	45,26	46,33	47,84	49,13
Total général		42,04	42,46	43,56	44,81	45,84
Evolution par rapport à l'année précédente		4,16%	1,00%	2,60%	2,88%	2,29%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire toujours reconnu en incapacité de travail entre dans une période d'invalidité (voir chiffres partie 3).

Le **Tableau 3** donne, pour des périodes d'incapacité primaire, les jours et les montants indemnisés entre 2009 et 2013, par état social et s ex. Sur base de ces chiffres, l'indemnité moyenne par état social et sexe a été calculée.

Chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente. L'augmentation de 2,29% de l'indemnité moyenne entre 2012 et 2013 peut notamment s'expliquer par ces diverses mesures entrées en vigueur dans le courant de 2013:

1er avril 2013

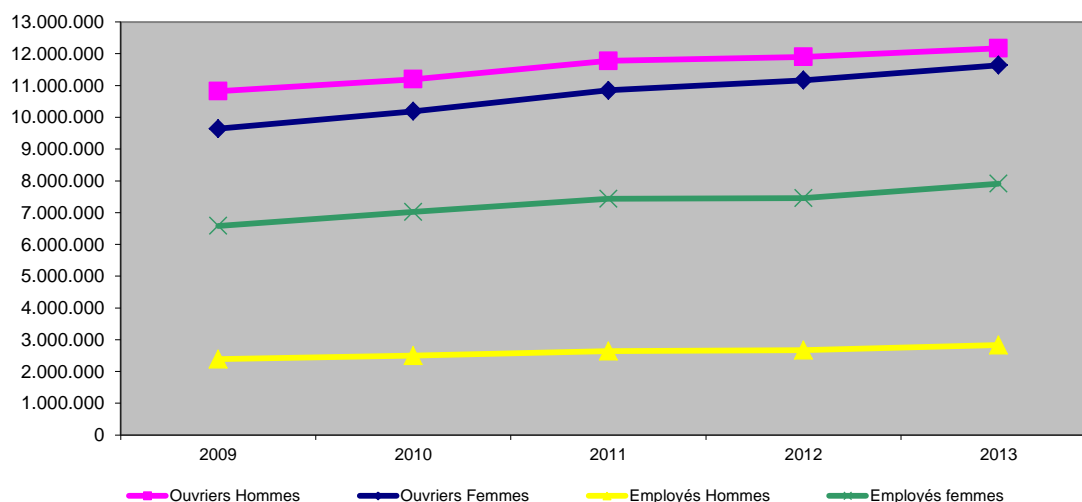
* Revalorisation de 2% du plafond AMI pour les nouveaux cas entrés à partir du 1er avril 2013.

1er septembre 2013

* Revalorisation de 1,25% des montants "minimum travailleur régulier".

* Revalorisation de 2% des montants "minimum travailleur non régulier".

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés aux titulaires indemnisables primaires - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2013, 35,24% du total des jours sont indemnisés à des ouvriers hommes et 33,68% à des ouvrières. Pour les employés les pourcentages sont respectivement de 8,18% pour les hommes et 22,90% pour les femmes. Sur cette période de 5 ans, la croissance la plus importante est constatée chez les ouvrières avec un pourcentage de 4,83%.

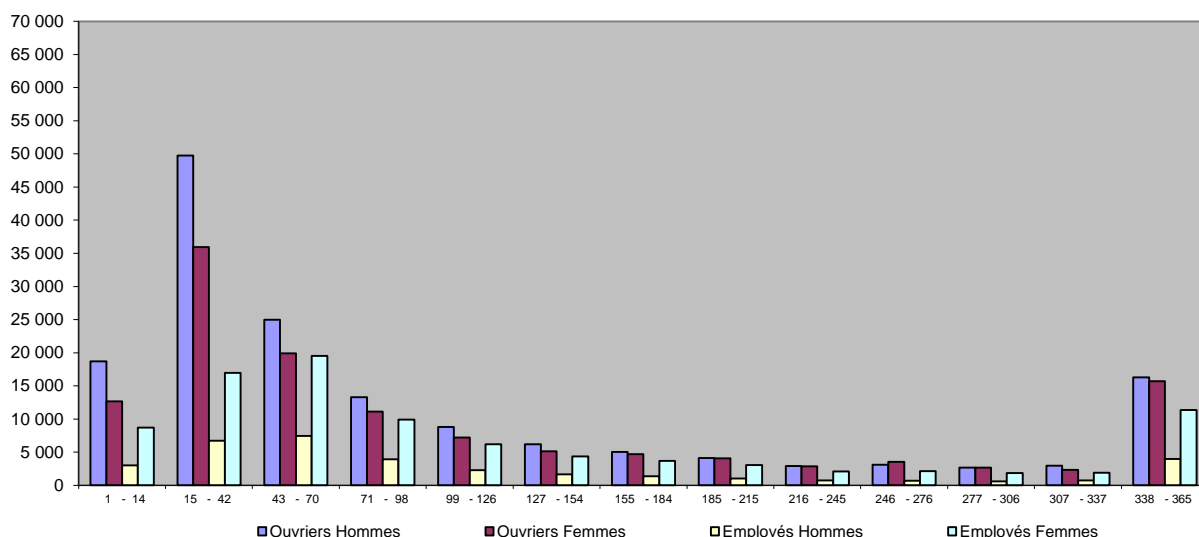
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail Evolution 2009 - 2013

Durée en jours	2009	2010	2011	2012	2013
1 - 14 jours	45.165	41.534	41.621	40.708	43.125
15 - 42 jours	112.032	114.274	117.070	113.128	109.407
43 - 70 jours	69.582	71.287	74.257	73.326	71.935
71 - 98 jours	36.214	37.620	38.811	38.479	38.257
99 - 126 jours	22.910	23.993	24.734	24.739	24.547
127 - 154 jours	15.946	16.950	17.668	17.398	17.415
155 - 184 jours	13.317	13.798	14.297	14.217	14.739
185 - 215 jours	11.322	11.459	12.558	12.193	12.283
216 - 245 jours	7.593	7.690	8.133	8.082	8.669
246 - 276 jours	6.845	7.520	8.156	8.104	9.480
277 - 306 jours	5.580	5.429	5.937	6.427	7.805
307 - 337 jours	3.595	3.697	4.090	4.363	7.890
338 - 365 jours	41.547	43.824	46.571	50.681	47.370
Total	391.648	399.075	413.903	411.845	412.922

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Le **Tableau 4**, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de chacune des années examinées (2009 à 2013) peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (quatorze jours pour les ouvriers et trente jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnisés par l'assurance maladie ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à quinze jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2013) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

N.B. La première période ne compte que quatorze jours alors que les autres périodes comptent à peu près 28 jours.

On constate que 26,50% ont une durée d'incapacité comprise entre 15 et 42 jours et 17,42% une durée comprise entre 43 et 70 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît ensuite progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an (11,47% soit le 3ème groupe le plus important). Ces titulaires entreront donc probablement dans leur seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie terminés répartis par groupe d'âge - Evolution 2009 - 2013

Groupe d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
< 20	2.420	2.107	2.169	1.862	1.463
20 - 24	32.100	31.768	32.168	31.458	30.102
25 - 29	47.398	47.760	48.580	47.218	47.506
30 - 34	48.964	50.561	52.850	52.461	52.523
35 - 39	54.323	54.263	54.241	52.504	52.093
40 - 44	59.567	59.775	60.653	59.484	58.383
45 - 49	60.908	62.336	64.863	64.209	62.930
50 - 54	50.050	51.652	55.487	56.696	58.296
55 - 59	29.097	30.911	34.038	36.487	39.040
60 - 64	6.627	7.613	8.478	9.081	10.183
>64	194	329	376	385	403
Total	391.648	399.075	413.903	411.845	412.922

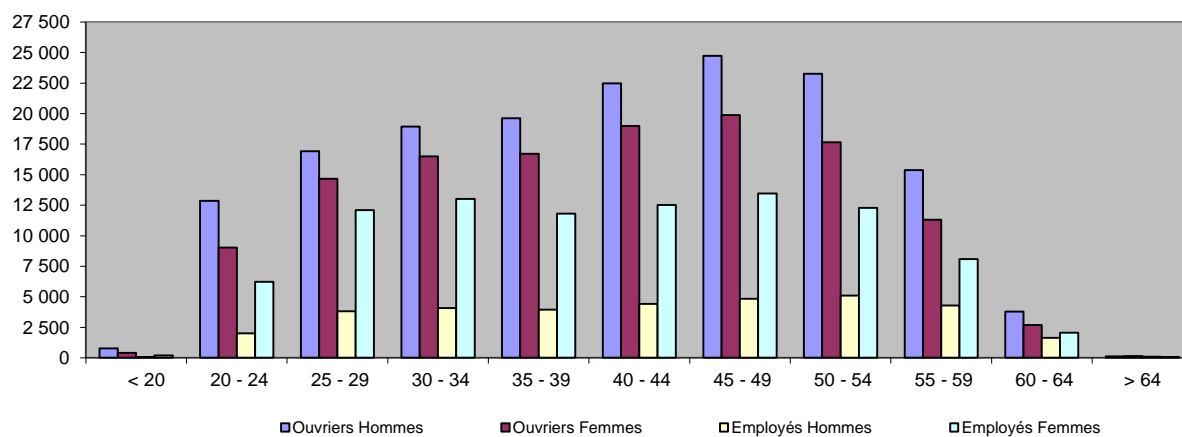
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2013) répartis par groupe d'âge, état social et sexe

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	772	419	69	203	1.463
20 - 24	12.852	9.035	1.998	6.217	30.102
25 - 29	16.925	14.660	3.811	12.110	47.506
30 - 34	18.940	16.509	4.066	13.008	52.523
35 - 39	19.625	16.709	3.955	11.804	52.093
40 - 44	22.472	18.983	4.411	12.517	58.383
45 - 49	24.739	19.894	4.828	13.469	62.930
50 - 54	23.271	17.650	5.094	12.281	58.296
55 - 59	15.363	11.301	4.277	8.099	39.040
60 - 64	3.788	2.691	1.642	2.062	10.183
>64	112	133	84	74	403
Total	158.859	127.984	34.235	91.844	412.922

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2013) répartis par groupe d'âge



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les Tableaux 5 et 6 ainsi que le graphique 5 donnent le nombre de cas indemnités répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 7 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
		Durée d'indemnisation moyenne par cas				
Ouvriers	Hommes	68,08	68,31	69,20	72,53	74,40
	Femmes	75,20	77,06	79,43	82,56	84,62
Employés	Hommes	73,66	75,41	74,38	77,43	78,36
	Femmes	73,92	76,37	77,98	79,38	81,41
Total	Hommes	69,01	69,51	70,08	73,37	75,10
	Femmes	74,68	76,77	78,83	81,26	83,28
		Nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires				
Ouvriers	Hommes	127,67	129,28	132,73	131,10	130,77
	Femmes	170,13	170,07	174,07	175,52	175,33
Employés	Hommes	43,05	44,19	46,10	45,39	46,39
	Femmes	77,31	79,31	81,58	80,61	82,01
Total	Hommes	96,32	97,62	100,44	98,96	98,88
	Femmes	114,11	115,35	118,50	118,32	118,83

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 7 donne d'une part, la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire et d'autre part le nombre moyen de cas de maladie pour 1000 titulaires.

Seuls les jours indemnités en dehors de la période de salaire garanti (14 jours pour les ouvriers et 1 mois pour les employés) sont pris en compte.

2. Régime général - Maternité

a. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 8 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

	Jours indemnisés				
	2009	2010	2011	2012	2013
Période de repos de maternité					
Ouvrières	2.653.312	2.616.754	2.577.144	2.535.707	2.445.988
Employées	4.533.616	4.633.219	4.612.798	4.503.432	4.486.977
Total	7.186.928	7.249.973	7.189.942	7.039.139	6.932.965
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	534.097	618.112	729.386	746.668	754.193
Employées	1.408.552	1.717.433	1.919.316	1.913.122	1.988.299
Total	1.942.649	2.335.545	2.648.702	2.659.790	2.742.492
Total à charge de l'AMI (1)(2)	1.466.591	2.335.545	2.648.702	2.659.790	2.742.492
Congé de paternité	392.314	402.648	411.460	403.772	394.920
Congé d'adoption	11.676	12.281	11.179	9.308	7.567
Total général	9.533.567	10.000.447	10.261.283	10.112.009	10.077.944
Evolution par rapport à l'année précédente	3,04%	4,90%	2,61%	-1,45%	-0,34%
Invalidité	92.782	104.821	117.209	119.307	140.682

(1) Nombre de jours indemnisés par l'AMI après déduction des jours qui ont finalement été pris en charge par le Fond des Maladies Professionnelles.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2010, les cas d'écartements du travail pour cause de grossesse qui, avant cette date, relevaient de la compétence du Fonds des maladies professionnelles (FMP) sont pris en charge par l'INAMI. D'une manière générale, les travailleuses enceintes écartées du travail à partir de cette date perçoivent une indemnité journalière égale à 78,237% de la rémunération perdue (limitée au plafond AMI). Il est à noter que cette mesure concerne uniquement les écartements du travail pour cause de grossesse et que les titulaires écartées du travail pour cause d'allaitement sont indemnisées à 60% du salaire perdu (limitée au plafond AMI).

	Dépenses				
	2009	2010	2011	2012	2013
Période de repos de maternité					
Ouvrières	120.982.203	119.121.817	119.032.244	120.834.877	118.827.504
Employées	282.957.704	292.180.756	299.783.771	302.273.723	308.888.713
Régularisations	1.872.978	2.083.217	413.217	196.718	73.143
Total	405.812.885	413.385.789	419.229.232	423.305.318	427.789.359
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	20.901.739	28.499.758	35.685.493	37.525.026	38.522.057
Employées	69.098.046	98.330.792	115.918.515	119.013.265	126.264.355
Régularisations	-24.399.492	-23.973.177	-2.811.582	-720.961	-377.438
Total	65.600.293	102.857.374	148.792.427	155.817.330	164.408.973
Congé de paternité	35.550.511	36.711.043	38.422.978	38.871.788	38.875.200
Congé d'adoption	931.692	1.001.957	920.011	775.791	659.899
Rectifications relatives à des exercices antérieurs	1.695	1.104	1.104	129	987
Total général	507.897.076	553.957.267	607.365.751	618.770.355	631.734.418
Evolution par rapport à l'année précédente	8,12%	9,07%	9,64%	1,88%	2,10%
Invalidité	4.354.970	5.071.995	5.859.140	6.156.205	7.335.375
	Indemnité moyenne (sans régularisations)				
	2009	2010	2011	2012	2013
Période de repos de maternité					
Ouvrières	45,60	45,52	46,19	47,65	48,58
Employées	62,41	63,06	64,99	67,12	68,84
Total	56,20	56,73	58,25	60,11	61,69
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	39,13	46,11	48,93	50,26	51,08
Employées	49,06	57,25	60,40	62,21	63,50
Total	46,33	54,30	57,24	58,85	60,09
Congé de paternité	90,62	91,17	93,38	96,27	98,44
Congé d'adoption	79,80	81,59	82,30	83,35	87,21
Total général	55,64	57,58	59,42	61,24	62,71
Evolution par rapport à l'année précédente	4,56%	3,50%	3,20%	3,06%	2,40%
Invalidité	46,94	48,39	49,99	51,60	52,14

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 8 donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires en repos de maternité, catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part l'indemnisation des quinze semaines de repos de maternité et d'autre part l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement.

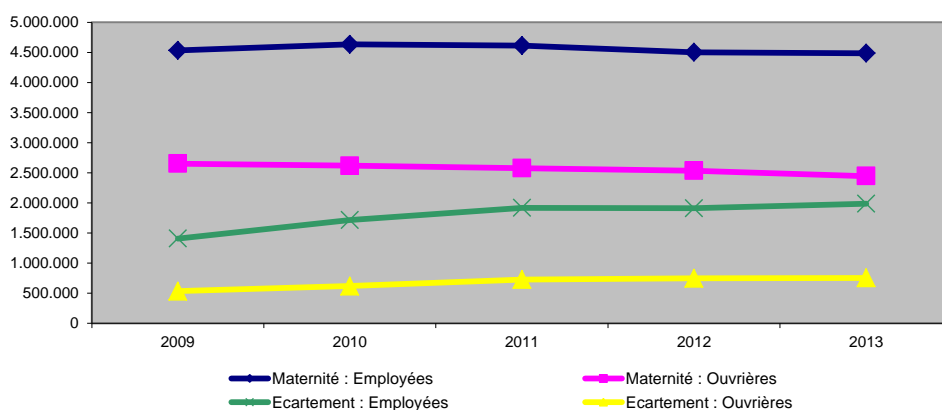
Le tableau donne également le nombre de jours et les montants indemnisés dans le cadre du congé de paternité et du congé d'adoption. Le congé de paternité consiste en un congé de 10 jours dont les 3 premiers sont à charge de l'employeur et les 7 derniers à charge de l'assurance indemnité.

Le congé d'adoption donne quant à lui droit à un congé de maximum 6 semaines en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans ou de maximum 4 semaines lorsque l'enfant est âgé entre 3 et moins de 8 ans. Ces périodes sont doublées si l'enfant est handicapé. Les 3 premiers jours sont également à charge de l'employeur, le surplus étant à charge de l'assurance indemnité.

La forte augmentation du montant total des dépenses (9,07%) constatée entre 2009 et 2010 est suite aux mesures prises en écartement du travail : transfert de compétence intervenu entre le FMP et l'INAMI ainsi qu'à l'augmentation du taux d'indemnisation octroyé (voir (2)). Les dépenses continuent à croître en 2011 (+9,64%) en raison d'une part d'une hausse du nombre de jours indemnisés (+13,41%) et d'autre part d'une baisse significative du volume du montant des régularisations prises en charge pas le FMP (-88,27%). Le montant total des dépenses a augmenté de 2,10% entre 2011 et 2012 malgré une légère diminution du nombre de jours de -0,34% et cela s'explique en partie la revalorisation de 2% du plafond AML intervenue le 1er avril 2013.

Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Enfin, chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente.

Graphique 6 - Nombre de jours indemnisés en maternité- Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

b. Cas

Tableau 9 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2009 - 2013

Groupe d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
< 20	416	401	295	275	179
20 - 24	10.303	10.111	9.810	9.408	8.739
25 - 29	30.966	30.861	30.334	29.099	28.752
30 - 34	26.987	27.536	28.246	27.907	28.023
35 - 39	10.587	10.560	10.616	10.816	10.949
40 - 44	1.912	1.982	2.092	2.126	2.102
45 - 49	92	94	80	115	101
> 49	1	1	0	0	0
Total	81.264	81.546	81.473	79.746	78.845
Evolution par rapport à l'année	0,12%	0,35%	-0,09%	-2,12%	-1,13%

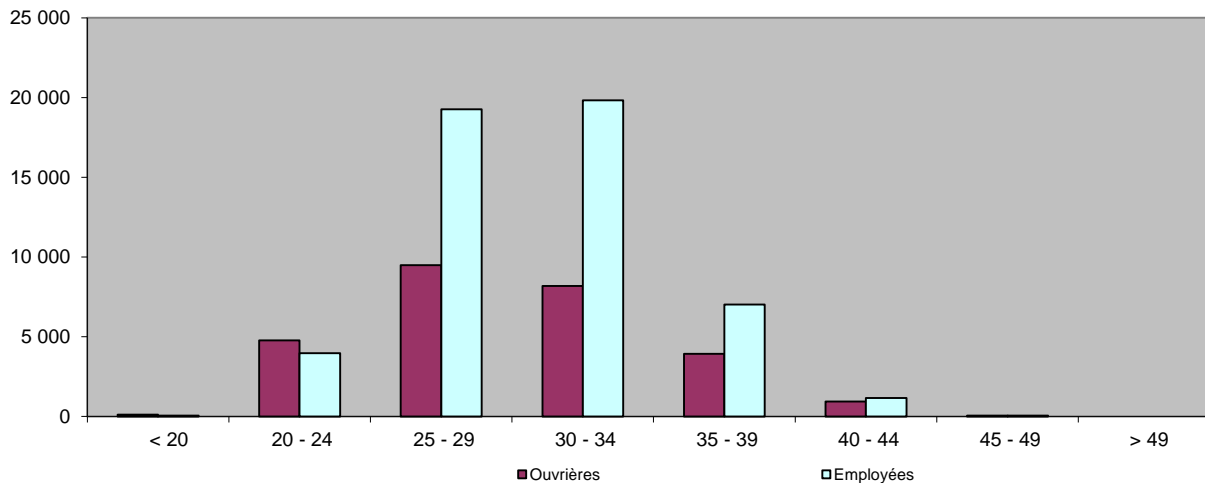
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 9 extrait des documents statistiques, donne la répartition des cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

Tableau 10 - Nombre de cas de maternité terminés en 2013 répartis par groupe d'âge et état social

Groupe d'âge	Ouvrières	Employées	Total
< 20	121	58	179
20 - 24	4.774	3.965	8.739
25 - 29	9.496	19.256	28.752
30 - 34	8.187	19.836	28.023
35 - 39	3.929	7.020	10.949
40 - 44	933	1.169	2.102
45 - 49	55	46	101
> 49	0	0	0
Total	27.495	51.350	78.845

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 7 - Nombre de cas de maternité terminés en 2013 répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 10* et le *graphique 7* montrent les cas de maternité ventilés selon l'état social et le groupe d'âge. Dans l'ensemble, les cas de maternité sont plus nombreux chez les employées à savoir 65,13 % du nombre total. Les cas de maternité concernant les ouvrières se retrouvent principalement dans la tranche d'âge des 25-29 ans alors que la catégorie la plus importante chez les employées est la tranche d'âge 30-34 ans. Le taux de natalité (calculé sur base des titulaires indemnissables primaires de moins de 45 ans) est quant à lui de 6,17 pour les ouvrières et de 7,11 pour les employées.

3. Régime général - Invalidité

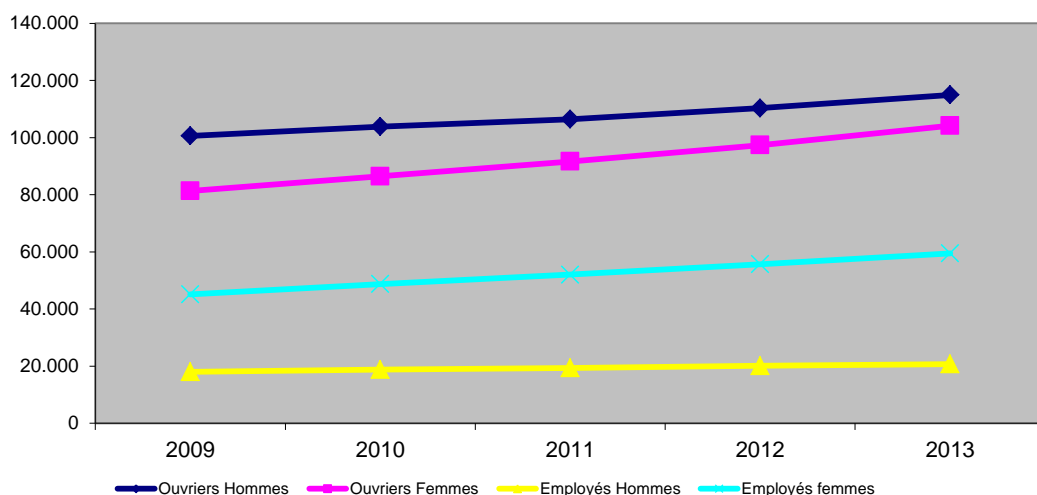
a. Effectif

Tableau 11 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Ouvriers	Hommes	100.645	103.876	106.438	110.318	115.002
	Femmes	81.344	86.440	91.657	97.403	104.166
	Total	181.989	190.316	198.095	207.721	219.168
Employés	Hommes	18.061	18.846	19.370	20.134	20.763
	Femmes	45.159	48.773	52.034	55.686	59.477
	Total	63.220	67.619	71.404	75.820	80.240
Total	Hommes	118.706	122.722	125.808	130.452	135.765
	Femmes	126.503	135.213	143.691	153.089	163.643
	Total	245.209	257.935	269.499	283.541	299.408
Evolution par rapport à l'année précédente		5,62%	5,19%	4,48%	5,21%	5,60%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

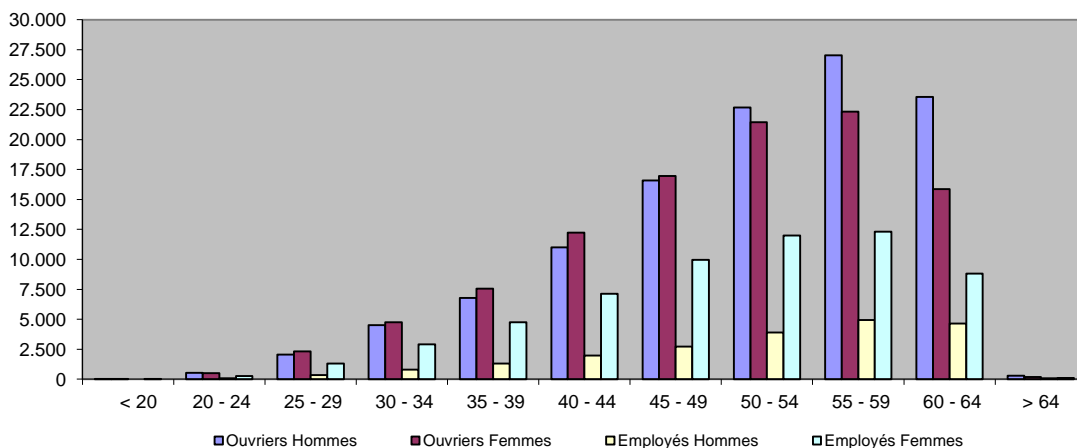
Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre des années 2009 - 2013 est ventilé selon l'état social et le sexe. Entre 2009 et 2013, l'effectif des employés augmente en moyenne de 7,13% et celui des ouvrières de 6,38% alors que les pourcentages d'augmentation des effectifs masculins sont respectivement de 3,55% (employés) et 3,39% (ouvriers). L'évolution de l'effectif des invalides féminines s'explique notamment par l'allongement de l'âge de la retraite et l'augmentation du taux de participation des femmes sur le marché du travail.

Tableau 12 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2013

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	2	2	0	1	5
20 - 24	523	512	81	256	1.372
25 - 29	2.047	2.317	354	1.317	6.035
30 - 34	4.496	4.746	798	2.903	12.943
35 - 39	6.788	7.560	1.302	4.744	20.394
40 - 44	10.994	12.240	1.971	7.116	32.321
45 - 49	16.595	16.969	2.731	9.946	46.241
50 - 54	22.678	21.455	3.889	11.993	60.015
55 - 59	27.031	22.323	4.928	12.306	66.588
60 - 64	23.553	15.859	4.636	8.799	52.847
>64	295	183	73	96	647
Total	115.002	104.166	20.763	59.477	299.408

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

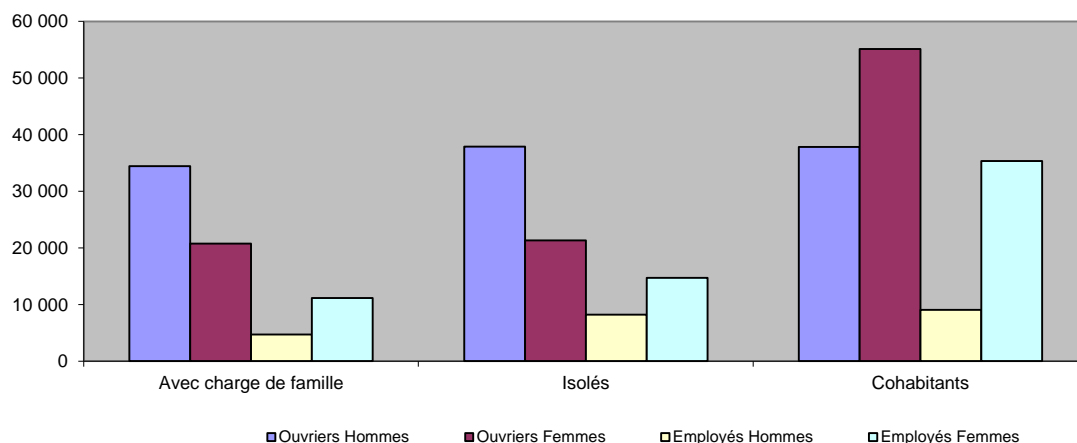
Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme nous le montrent le *tableau 12* et le *graphique 9*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

Graphique 10 - Nombre d'invalides indemnisés en 2013 ventilés selon la charge de famille



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 10*, chez les ouvriers et employés hommes, les invalides sont répartis de manière pratiquement équivalente entre les 3 catégories de composition familiale. Par contre, une majorité des femmes invalides (57,09%) reçoivent une indemnité de cohabitantes.

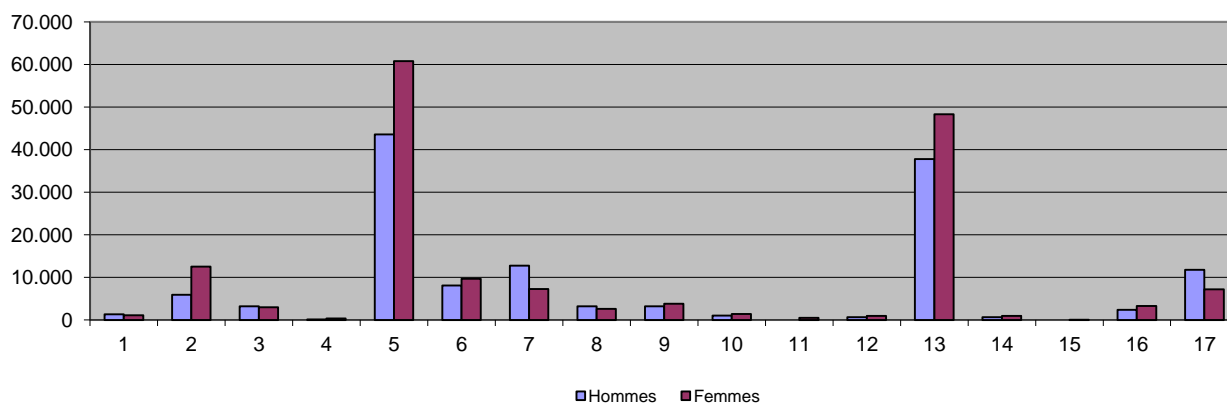
Tableau 13 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

Groupe de maladie	2009	2010	2011	2012	2013
1 Maladies infectieuses et parasitaires	2.131	2.217	2.248	2.286	2.403
2 Tumeurs	15.103	16.083	16.742	17.591	18.462
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	5.598	5.733	5.865	5.967	6.140
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	413	433	447	468	520
5 Troubles mentaux	83.247	88.535	92.899	98.171	104.291
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	14.883	15.512	16.149	16.869	17.797
7 Maladies de l'appareil circulatoire	19.427	19.571	19.549	19.772	19.963
8 Maladies de l'appareil respiratoire	5.669	5.689	5.736	5.798	5.792
9 Maladies de l'appareil digestif	6.247	6.404	6.532	6.732	7.008
10 Maladies des organes génito-urinaires	2.042	2.110	2.230	2.320	2.422
11 Complications de la grossesse et accouchement	523	481	509	527	504
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	1.320	1.375	1.441	1.543	1.579
13 Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	65.146	69.583	74.192	79.643	86.071
14 Anomalies congénitales	1.577	1.602	1.614	1.624	1.643
15 Affections origine de la période périnatale	19	19	21	23	23
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	5.260	5.427	5.605	5.696	5.693
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	16.538	17.080	17.635	18.383	18.955
Non défini	66	81	85	128	142
TOTAL	245.209	257.935	269.499	283.541	299.408

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7. Les pourcentages d'invalides repris dans ces principaux groupes de maladie au 31 décembre 2012 sont respectivement de 34,83%, 28,75% et 6,67%.

Graphique 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 14 - Effectif des invalides au 31 décembre 2013 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
1990 et avant	8.407	6.805	1.118	3.553	19.883
1991	1.181	1.027	187	594	2.989
1992	1.286	1.113	232	646	3.277
1993	1.562	1.388	251	729	3.930
1994	1.752	1.436	250	803	4.241
1995	1.836	1.642	315	919	4.712
1996	2.047	1.812	377	957	5.193
1997	2.254	1.925	402	1.041	5.622
1998	2.542	2.193	390	1.242	6.367
1999	2.829	2.393	502	1.377	7.101
2000	3.233	2.581	571	1.569	7.954
2001	3.667	2.877	633	1.634	8.811
2002	3.785	2.971	692	1.791	9.239
2003	3.942	3.226	745	1.893	9.806
2004	4.219	3.615	759	2.131	10.724
2005	4.776	3.986	872	2.439	12.073
2006	5.641	5.299	981	2.609	14.530
2007	6.713	6.358	1.166	3.483	17.720
2008	7.684	7.199	1.392	3.810	20.085
2009	8.426	7.994	1.565	4.484	22.469
2010	9.695	9.468	1.910	5.532	26.605
2011	11.704	11.579	2.399	6.944	32.626
2012	15.821	15.279	3.054	9.297	43.451
Total	115.002	104.166	20.763	59.477	299.408

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2013 est cette fois ventilé selon l'année de début de la maladie. Les cas antérieurs à 1990 sont regroupés dans l'année 1990. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 2013 est l'effectif repris dans la catégorie " l'année de début de maladie de 2012 ". Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès, ...)

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 15 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

		Jours indemnisés				
		2009	2010	2011	2012	2013
Ouvriers	Hommes	30.038.025	31.044.786	31.986.210	32.893.458	34.244.042
	Femmes	23.083.667	24.783.478	26.389.299	28.013.348	29.991.898
	Total	53.121.692	55.828.264	58.375.509	60.906.806	64.235.940
Employés	Hommes	5.882.803	6.095.739	6.301.884	6.528.718	6.806.414
	Femmes	14.228.675	15.433.034	16.534.566	17.571.921	18.777.703
	Total	20.111.478	21.528.773	22.836.450	24.100.639	25.584.117
Subtotal		73.233.170	77.357.037	81.211.959	85.007.445	89.820.057
Divers		-208	-467	-308	1.759	-1.069
Total général		73.232.962	77.356.570	81.211.651	85.009.204	89.818.988
		5,04%	5,63%	4,98%	4,68%	5,66%
		Dépenses				
		2009	2010	2011	2012	2013
Ouvriers	Hommes	1.273.293.957	1.355.567.179	1.429.552.719	1.513.252.110	1.609.840.150
	Femmes	791.921.571	879.407.762	965.689.847	1.065.829.383	1.169.363.997
	Total	2.065.215.528	2.234.974.941	2.395.242.566	2.579.081.493	2.779.204.147
Employés	Hommes	260.683.664	279.897.042	294.693.528	312.567.582	331.159.222
	Femmes	520.069.015	586.291.940	646.780.658	712.275.992	777.781.269
	Total	780.752.679	866.188.981	941.474.186	1.024.843.574	1.108.940.491
Subtotal		2.845.968.207	3.101.163.922	3.336.716.752	3.603.925.067	3.888.144.638
Divers		-5.038	-7.071	170	39.873	-26.712
Prime de rattrapage		0	10.999.275	48.895.375	52.129.171	74.058.678
Total général		2.845.963.169	3.112.156.126	3.385.612.297	3.656.094.110	3.962.176.604
		8,55%	9,35%	8,79%	7,99%	8,37%
		Indemnité moyenne				
		2009	2010	2011	2012	2013
Ouvriers	Hommes	42,39	43,66	44,69	46,00	47,01
	Femmes	34,31	35,48	36,59	38,05	38,99
	Total	38,88	40,03	41,03	42,34	43,27
Employés	Hommes	44,31	45,92	46,76	47,88	48,65
	Femmes	36,55	37,99	39,12	40,53	41,42
	Total	38,82	40,23	41,23	42,52	43,34
Total général		38,86	40,23	41,69	43,01	44,11
Evolution par rapport à l'année précédente		5,62%	3,52%	3,62%	3,17%	2,57%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 15 donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Il ressort clairement de ces chiffres que le nombre de jours indemnisés en invalidité est en constante augmentation depuis ces dernières années. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Les titulaires concernées par ce relèvement restent donc plus longtemps à charge de l'assurance maladie. De plus, comme nous le montrions le tableau 4 et le graphique 1, le nombre d'invalides a tendance à croître à mesure que l'âge augmente.
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le vieillissement de la population.

L'augmentation de 2,57% de l'indemnité moyenne entre 2012 et 2013 peut s'expliquer par les mesures suivantes introduites en 2013 :

1er avril 2013

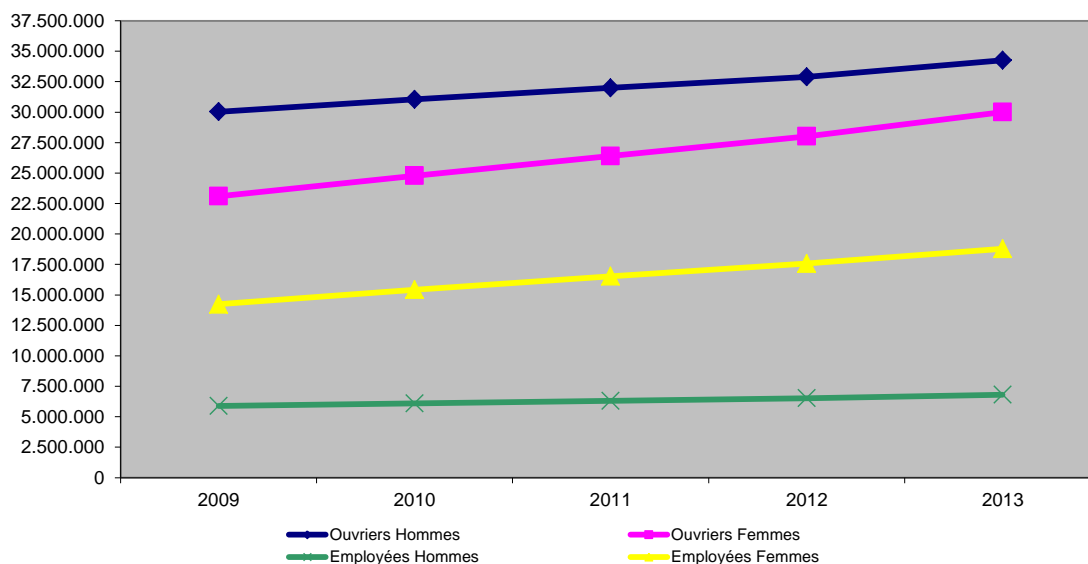
* Revalorisation de 2% du plafond AMI pour les nouveaux cas entrés à partir du 1er avril 2013.

1er septembre 2013

* Revalorisation de 2% (minima exclus) des indemnités des titulaires dont l'incapacité de travail a débuté entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2007 (6 ans d'incapacité).

* Revalorisation de 1,25% des montants "minimum travailleur régulier".

Graphique 12 - Nombre de jours indemnisés en période d'invalidité - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le nombre de jours indemnisés est lié à l'évolution de l'effectif des invalides.

4. Réadaptation professionnelle

Les compétences relatives à la réinsertion professionnelle ont été transférées du secteur des soins de santé vers le secteur des indemnités au 1er juillet 2009. A partir de cette date, les dépenses liées aux programmes de réinsertion professionnelle sont prises en charge par l'assurance indemnité.

Les dépenses sont reprises ci-après:

Tableau 16 - Dépenses et cas en réadaptation professionnelle - Evolution 2009 - 2013

Montants	2009	2010	2011	2012	2013
Examen d'orientation professionnelle	48.357,05	159.928,36	231.379,45	279.924,57	2.674.028,69
Inscription à des cours et examens	361.776,06	988.264,78	948.931,82	1.276.174,88	2.115.746,54
Frais de séjour	17.763,84	96.670,20	137.194,69	158.646,26	45.475,54
Frais de déplacement	26.752,81	87.613,35	101.291,22	145.587,17	216.425,78
Matériel	5.537,11	7.245,02	10.365,17	11.806,15	29.362,69
Prime horaire	1.698,44	46.528,63	123.470,68	601.103,21	881.492,30
Allocation forfaitaire: en cas de réussite de la formation	0,00	2.000,00	5.500,00	21.500,00	33.350,00
Coûts liés à l'intégration effective après un programme de réadaptation professionnelle	0,00	0,00	329,68	0,00	1.000,00
Total	461.885,31	1.388.250,34	1.558.462,71	2.494.742,24	5.996.881,54
	2009	2010	2011	2012	2013
Cas	-	435	527	623	1.593

De 2012 à 2013, les dépenses totales liées à la réadaptation professionnelle sont passées de 2.494.742,24€ à 5.996.881,54€ soit une augmentation de 140,38%.

L'augmentation du nombre de dossiers soumis et approuvés par la CSCMI et l'augmentation des dépenses résultent d'une sensibilisation des médecins conseils en matière de réadaptation. Depuis le 1er septembre 2011 l'indemnité par heure de formation s'élève à 5 € et la prime en cas de réussite de la formation est fixée à 500€.

B. REGIME DES INDEPENDANTS

1. Régime des indépendants - Incapacité primaire

a. Population assurée

Tableau 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Indépendants & conjoints aidants	Hommes	399.087	399.535	402.030	403.550	402.631
	Femmes	185.719	184.812	184.985	187.017	188.343
	Total	584.806	584.347	587.015	590.567	590.974
Evolution par rapport à l'année précédente		0,91%	-0,08%	0,46%	0,61%	0,07%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. En 2013, l'effectif a très légèrement augmenté de 407 titulaires (+0,07%) par rapport à l'exercice 2012.

Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

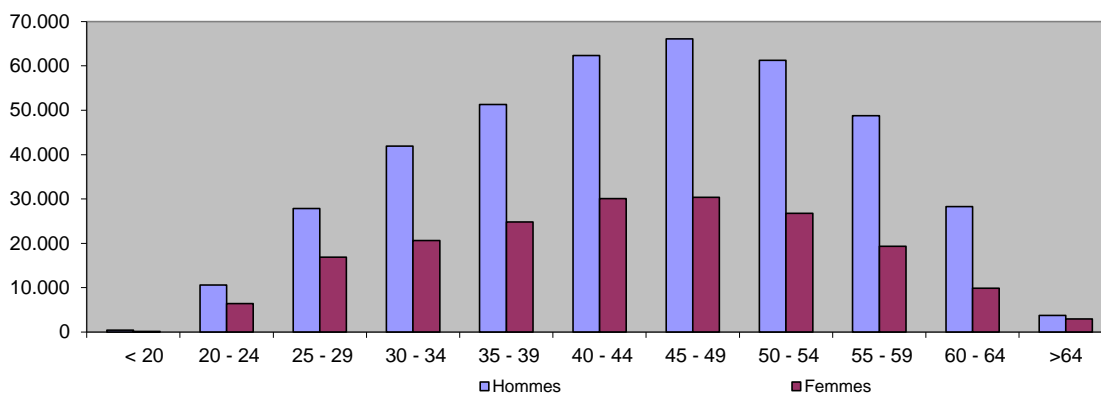
L'évolution du nombre de titulaires indemnissables est relativement stable de 2009 à 2013.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2013

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
< 20	400	146	546
20 - 24	10.631	6.434	17.065
25 - 29	27.867	16.874	44.741
30 - 34	41.952	20.623	62.575
35 - 39	51.308	24.851	76.159
40 - 44	62.357	30.065	92.422
45 - 49	66.071	30.399	96.470
50 - 54	61.238	26.734	87.972
55 - 59	48.784	19.341	68.125
60 - 64	28.259	9.897	38.156
>64	3.764	2.979	6.743
Total	402.631	188.343	590.974

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnisables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et graphique 2 représentent les titulaires indemnisables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 3 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
		Jours indemnisés				
Indépendants	Hommes	1.253.443	1.275.608	1.304.727	1.326.746	1.382.466
	Femmes	524.848	548.066	576.490	577.986	635.043
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	1.778.291	1.823.674	1.881.217	1.904.732	2.017.509
Conjoints aidants	Hommes	7.274	7.646	10.438	11.370	11.822
	Femmes	110.827	109.546	110.507	91.577	92.562
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	118.101	117.192	120.945	102.947	104.384
Total général		1.896.392	1.940.866	2.002.162	2.007.679	2.121.893
Evolution par rapport à l'année précédente		7,30%	2,35%	3,16%	0,28%	5,69%
		Dépenses				
Indépendants	Hommes	43.841.219	46.050.250	48.770.921	51.483.537	55.220.615
	Femmes	16.841.878	18.288.341	20.026.896	20.839.644	23.512.606
	Régul.	-643.120	-683.113	-575.818	-664.991	-682.744
	Total	60.039.977	63.655.478	68.221.999	71.658.190	78.050.477
Conjoints aidants	Hommes	231.570	251.853	352.898	415.083	440.340
	Femmes	3.444.678	3.533.044	3.745.514	3.223.297	3.354.015
	Régul.	-13.029	28.765	39.593	-15.212	34.539
	Total	3.663.219	3.813.663	4.138.005	3.623.169	3.828.893
Corrections des exercices antérieurs					0	11
Total général		63.703.196	67.469.141	72.360.004	75.281.359	81.879.381
Evolution par rapport à l'année précédente		12,60%	5,91%	7,25%	4,04%	8,76%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Indépendants	Hommes	34,98	36,10	37,38	38,80	39,94
	Femmes	32,09	33,37	34,74	36,06	37,03
	Total	34,12	35,28	36,57	37,97	39,02
Conjoints aidants	Hommes	31,84	32,94	33,81	36,51	37,25
	Femmes	31,08	32,25	33,89	35,20	36,24
	Total	31,13	32,30	33,89	35,34	36,35
Total général		33,94	35,10	36,41	37,84	38,89
Evolution par rapport à l'année précédente		4,54%	3,42%	3,73%	3,92%	2,80%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Ce tableau donne les jours et les montants indemnisés de 2009 à 2013 pour des périodes d'incapacité primaire selon l'état social et le sexe.

En 2013, le nombre global de jours augmente de 114.214 (+5,69%) par rapport à 2012. Le nombre de jours indemnisés augmente de 112.777 (+ 5,92%) dans la catégorie des indépendants et de 1.437 (+1,40%) dans celle des conjoints-aidants. L'augmentation de 2,80% de l'indemnité moyenne constatée en 2013 est en grande partie due aux mesures suivantes entrées en vigueur au cours de l'année 2013:

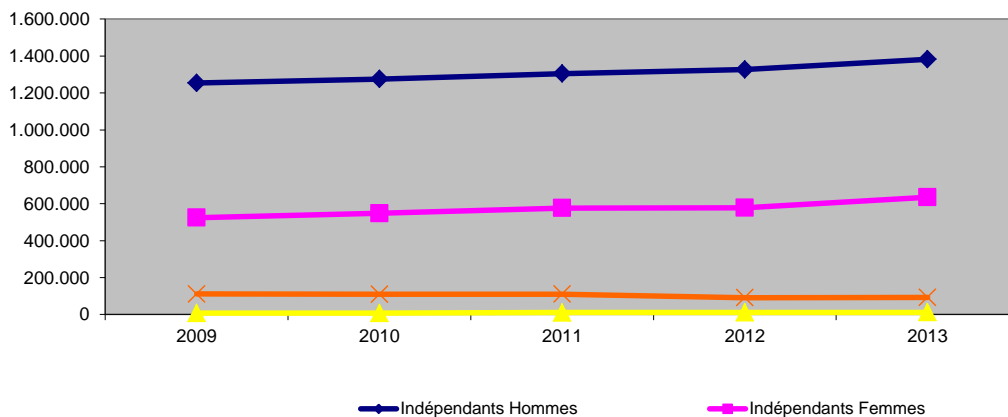
1er avril 2013:

Liaison des forfaits « avec charge de famille » octroyés aux titulaires en incapacité primaire sur le montant du forfait « avec charge de famille » octroyé aux invalides ayant mis fin à leur entreprise.

1er septembre 2013:

Revalorisation de 1,25% des forfaits octroyés aux titulaires en incapacité primaire .

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2013, le nombre de jours indemnisés augmente de 5,92% chez les indépendants et de 1,40% dans la catégorie des conjoints aidants.

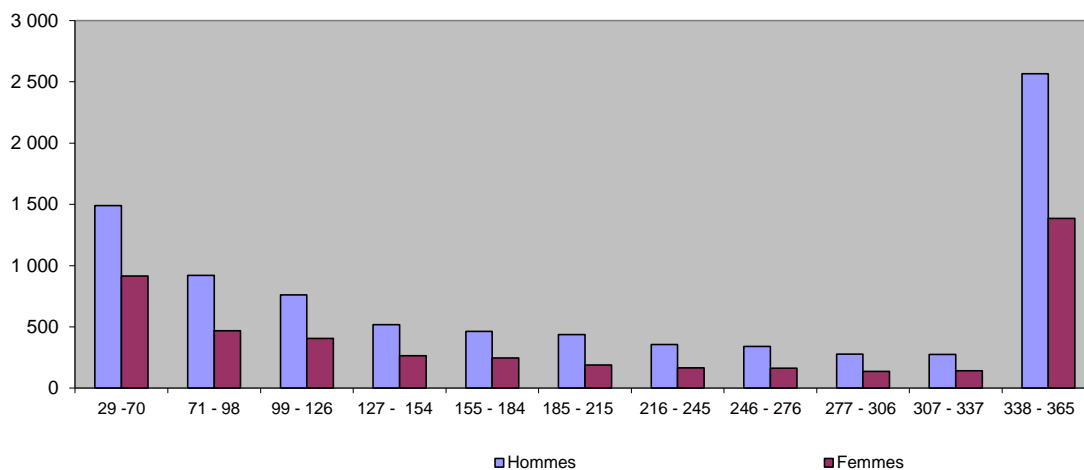
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue Evolution 2009 - 2013

Durée en jours	2009	2010	2011	2012	2013
29 - 42 jours	590	566	579	538	515
43 - 56 jours	868	842	898	904	928
57 - 70 jours	897	873	978	913	964
71 - 98 jours	1.282	1.282	1.349	1.333	1.388
99 - 126 jours	1.011	1.005	1.028	1.076	1.165
127 - 154 jours	759	789	800	798	784
155 - 184 jours	684	667	718	696	710
185 - 215 jours	537	608	595	635	625
216 - 245 jours	449	486	485	479	522
246 - 276 jours	384	400	467	437	504
277 - 306 jours	322	371	366	356	415
307 - 337 jours	261	251	253	272	417
338 - 365 jours	3.662	3.830	3.793	3.997	3.952
Total	11.706	11.970	12.309	12.434	12.889
Evolution par rapport à l'anr	5,21%	2,26%	2,83%	1,02%	3,66%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de l'année concernée peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence de un mois ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période d'un mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2013) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

On constate que 18,67% des cas ont une durée d'incapacité comprise entre 29 et 70 jours et 10,77% une durée comprise entre 71 et 98 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an. 30,66% des cas se retrouvent dans cette dernière durée d'incapacité. Ces titulaires entrent ensuite généralement dans la seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

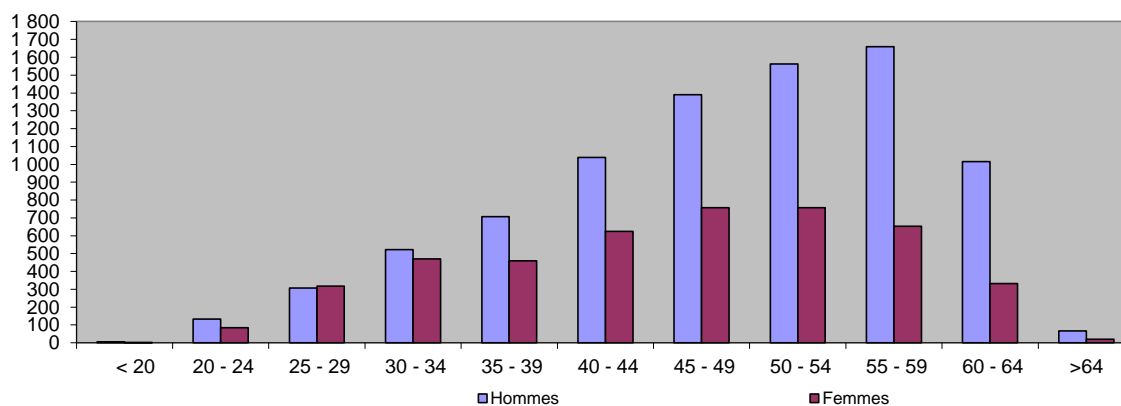
N.B. La première période compte 41 jours, les autres environ 28.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie répartis par groupe d'âge - Evolution 2009 - 2013

Groupe d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
< 20	6	10	6	10	8
20 - 24	202	210	226	238	217
25 - 29	554	593	579	623	625
30 - 34	871	927	1.002	950	993
35 - 39	1.182	1.240	1.152	1.167	1.166
40 - 44	1.560	1.602	1.614	1.567	1.663
45 - 49	1.911	1.914	1.978	2.024	2.149
50 - 54	2.064	2.037	2.215	2.221	2.320
55 - 59	1.983	2.074	2.088	2.189	2.313
60 - 64	1.304	1.256	1.360	1.360	1.349
>64	69	107	89	85	86
Total	11.706	11.970	12.309	12.434	12.889
Evolution par rapport à l'anr	5,21%	2,26%	2,83%	1,02%	3,66%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 5 donne l'évolution du nombre de cas indemnisés selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent. En 2013, on enregistre une augmentation de 3,66%.

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2013) répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1 000 titulaires - Evolution 2009 - 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
	Durée moyenne d'indemnisation par cas				
Hommes	142,34	145,86	141,83	146,25	147,27
Femmes	142,36	142,60	142,90	141,44	142,00
Total	142,35	144,75	142,20	144,60	145,44
Evolution par rapport à l'anr	0,59%	1,69%	-1,76%	1,68%	0,58%
	Nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires				
Hommes	19,55	19,73	19,97	20,20	20,89
Femmes	21,01	22,13	23,14	22,90	23,79
Total	20,02	20,48	20,97	21,05	21,81
Evolution par rapport à l'anr	4,27%	2,34%	2,36%	0,41%	3,59%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 6 donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte de la période de carence qui est de un mois.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1.000 titulaires. Ainsi en 2013, sur 1.000 titulaires indépendants on enregistre 21,81 cas de maladie. Chez les hommes, on dénombre 20,89 cas de maladie pour 1.000 titulaires alors que ce nombre s'élève à 23,79 pour les femmes.

2. Régime des Indépendants - Maternité

a. Cas indemnisés et dépenses

Tableau 7 - Nombre de cas indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
En incapacité primaire			Cas		
Indépendantes	5.242	5.253	5.287	5.296	5.234
Conjointes aidantes	199	220	192	168	142
Total	5.441	5.473	5.479	5.464	5.376
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	7	16	19	9	16
Conjointes aidantes	0	0	2	0	1
Total	7	16	21	9	17
Evolution par rapport à l'année précédente	3,80%	0,75%	0,20%	-0,49%	-1,46%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes	33	53	34	25	40
Evolution par rapport à l'année précédente	88,00%	60,61%	-35,85%	-26,47%	60,00%
En incapacité primaire			Dépenses		
Indépendantes	14.662.395	15.131.729	15.724.858	16.509.671	17.883.003
Conjointes aidantes	557.540	627.283	581.874	522.258	458.497
Total	15.219.935	15.759.012	16.306.732	17.031.928	18.341.500
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	19.272	45.853	47.345	24.060	47.053
Conjointes aidantes	0	0	6.132	0	3.524
Total	19.272	45.853	53.477	24.060	50.577
Evolution par rapport à l'année précédente	27,03%	3,71%	3,51%	4,25%	7,83%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes	63.442	97.824	70.453	50.652	89.351
Evolution par rapport à l'année précédente	89,37%	54,19%	-27,98%	-28,10%	76,40%
En incapacité primaire			Indemnité moyenne		
Indépendantes	2 797,10	2 880,59	2 974,25	3 117,38	3 416,70
Conjointes aidantes	2 801,71	2 851,28	3 030,59	3 108,68	3 228,85
Total	2 797,27	2 879,41	2 976,22	3 117,12	3 411,74
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	2 753,21	2 865,81	2 491,84	2 673,32	2 940,82
Conjointes aidantes	0,00	0,00	3 066,00	0,00	3 524,00
Total	2 753,21	2 865,81	2 546,52	2 673,32	2 975,12
Evolution par rapport à l'année précédente	22,38%	2,94%	3,31%	4,77%	9,43%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes		1.845,74	2.072,15	2.026,09	2.233,78
Evolution par rapport à l'année précédente		-3,99%	12,27%	-2,22%	10,25%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

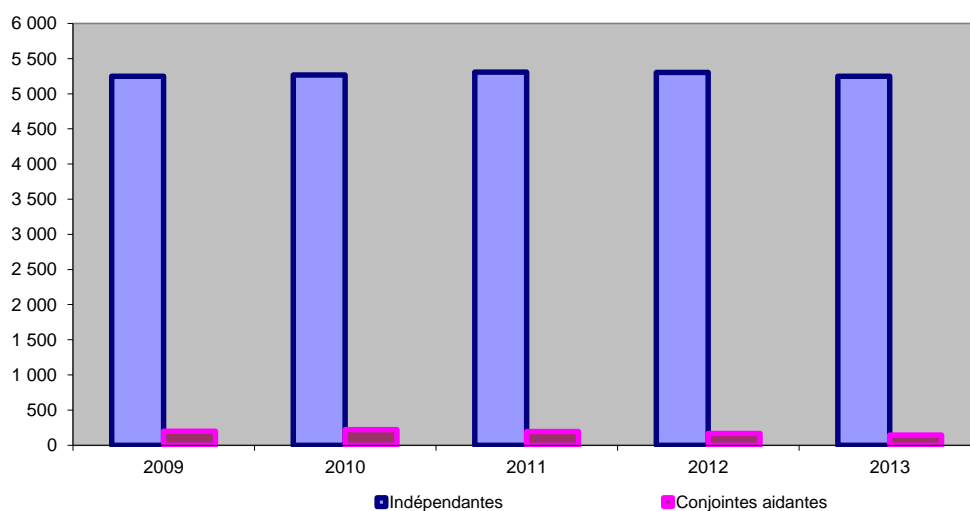
Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Après plusieurs années de croissance, le nombre de cas diminue légèrement entre 2012 et 2013 (-1,46%) pour la deuxième année consécutive.

Depuis le 1er janvier 2009, le repos de maternité est désormais constitué d'une période de minimum 3 semaines (une avant et deux après l'accouchement). Cette période peut être prolongée par blocs d'une ou plusieurs semaines avec un maximum de 8 semaines. Cette période est prolongée d'une semaine en cas de naissance multiple.

L'augmentation de l'indemnité moyenne constatée entre 2012 et 2013 est de 9,43%. Cette évolution trouve son origine dans la revalorisation de 8,31% de l'indemnité hebdomadaire de maternité et d'adoption entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Cette augmentation du forfait journalier a porté ses effets sur l'ensemble de l'exercice 2013 contre seulement 6 mois en 2012. Ceci explique l'augmentation des l'indemnité moyenne constatée en 2013 alors qu'aucune mesure n'est entrée en vigueur dans le courant de cet exercice.

Le congé d'adoption enregistre 40 cas en 2013.

Graphique 6 - Nombre de cas - Evolution 2009 - 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 8 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2009 - 2013

Groupe d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
< 20	2	3	8	3	2
20 - 24	247	244	295	219	186
25 - 29	1.516	1.516	1.467	1.510	1.451
30 - 34	2.127	2.234	2.144	2.257	2.297
35 - 39	992	1.061	1.032	958	1.014
40 - 44	210	219	198	189	234
45 - 49	14	12	9	10	14
50 - 54	0	0	2	2	0
Total	5.108	5.289	5.155	5.148	5.198

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 8*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité qui se sont terminés lors de l'exercice concerné selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

3. Régime des Indépendants - Invalidité

a. Effectifs

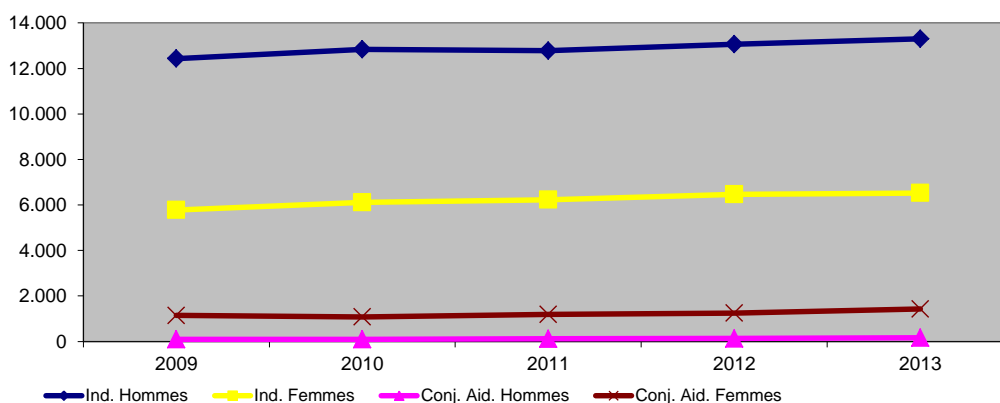
Tableau 9 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

		2009	2010	2011	2012	2013
Indépendants	Hommes	12.438	12.845	12.782	13.064	13.303
	Femmes	5.781	6.119	6.233	6.471	6.524
	Total	18.219	18.964	19.015	19.535	19.827
Conjoints aidants	Hommes	97	95	114	130	164
	Femmes	1.143	1.077	1.186	1.246	1.424
	Total	1.240	1.172	1.300	1.376	1.588
Total	Hommes	12.535	12.940	12.896	13.194	13.467
	Femmes	6.924	7.196	7.419	7.717	7.948
	Total	19.459	20.136	20.315	20.911	21.415
Evolution par rapport à l'année précédente		4,89%	3,48%	0,89%	2,93%	2,41%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides enregistrés au 31 décembre est ventilé selon l'état social et le sexe. Il est également à noter que l'âge légal de la pension des femmes est passé de 64 à 65 ans en 2009 et ainsi devenu égal à celui en vigueur pour les hommes. L'effectif des conjoints aidants augmente chez les femmes de 14,29% en 2013.

Graphique 7 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013



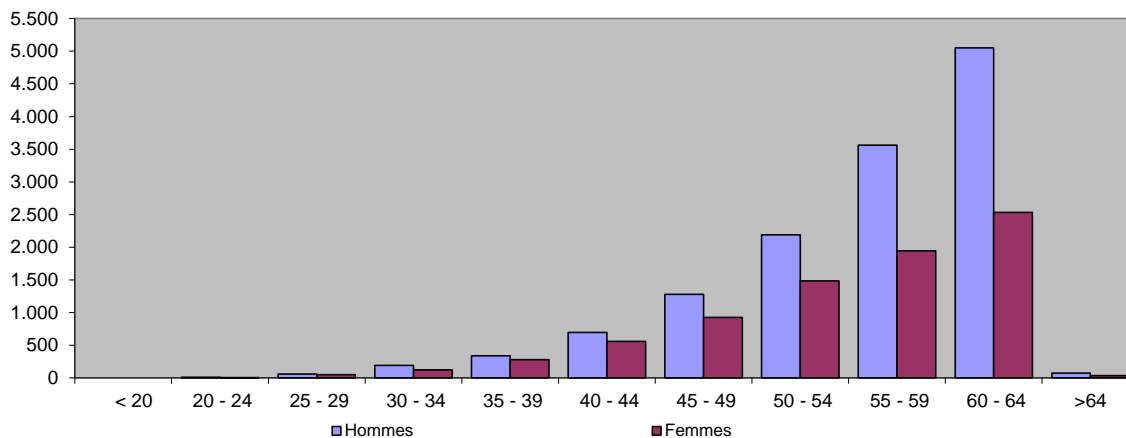
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 10 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2013

Groupe d'âge	Indépendants		Conj. Aidants		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	0	0	0	0	0
20 - 24	11	8	1	0	20
25 - 29	60	48	2	4	114
30 - 34	188	116	5	7	316
35 - 39	337	264	3	17	621
40 - 44	674	493	21	66	1.254
45 - 49	1.269	789	11	139	2.208
50 - 54	2.166	1.239	27	244	3.676
55 - 59	3.521	1.565	42	382	5.510
60 - 64	5.003	1.980	50	553	7.586
>64	74	22	2	12	110
Total	13.303	6.524	164	1.424	21.415

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate à la lecture du *tableau 10* et du *graphique 8*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

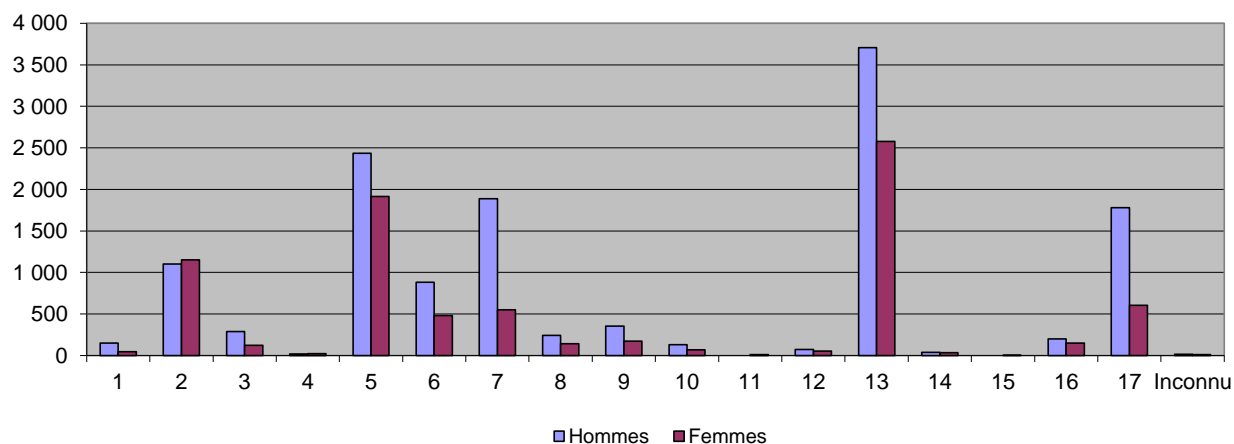
Tableau 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2009 - 2013

Groupe de maladie	2009	2010	2011	2012	2013
1 Maladies infectieuses et parasitaires	186	193	197	192	195
2 Tumeurs	1.978	2.029	2.036	2.186	2.255
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	467	471	446	439	412
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	31	31	40	43	40
5 Troubles mentaux	3.678	3.890	3.980	4.151	4.352
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	1.168	1.208	1.265	1.306	1.363
7 Maladies de l'appareil circulatoire	2.551	2.533	2.481	2.424	2.438
8 Maladies de l'appareil respiratoire	435	429	409	403	384
9 Maladies de l'appareil digestif	463	471	491	527	528
10 Maladies des organes génito-urinaires	180	189	197	193	199
11 Complications de la grossesse et accouchement	6	5	8	7	10
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	112	122	123	124	125
13 Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	5.526	5.805	5.882	6.107	6.286
14 Anomalies congénitales	77	72	70	71	71
15 Affections origine de la période périnatale	2	1	1	1	1
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	446	434	402	384	349
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	2.143	2.241	2.269	2.332	2.384
Inconnu	10	12	18	21	23
Total	19.459	20.136	20.315	20.911	21.415

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidité est reconnue. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 5 et 7. Au 31 décembre 2013, les pourcentages des invalides appartenant à ces différents groupes sont respectivement de 29,35%, 20,32% et 11,38%.

Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2013



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 12 - Effectif des invalides au 31 décembre 2013 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants Hommes	Indépendants Femmes	Conjoints Hommes	Conjoints Femmes	Total
1988 et avant	330	198	0	3	531
1991	67	36	0	2	105
1992	81	39	0	1	121
1993	102	56	0	5	163
1994	110	67	1	9	187
1995	135	78	1	10	224
1996	135	90	0	5	230
1997	166	103	1	8	278
1998	208	85	2	6	301
1999	206	117	1	10	334
2000	274	120	0	9	403
2001	338	171	0	14	523
2002	348	188	1	17	554
2003	374	232	2	58	666
2004	468	278	5	115	866
2005	540	314	7	106	967
2006	772	370	5	108	1.255
2007	864	431	12	118	1.425
2008	1.112	508	13	129	1.762
2009	1.285	584	11	141	2.021
2010	1.371	668	26	178	2.243
2011	1.704	748	36	194	2.682
2012	2.313	1.043	40	178	3.574
Total	13.303	6.524	164	1.424	21.415

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2013 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1990 sont regroupés dans l'année 1990. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 2012 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 2012. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 13 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
			Jours indemnisés		
Indépendants					
Hommes	3.815.876	3.900.580	3.963.464	4.010.736	4.070.358
Femmes	1.718.627	1.841.670	1.909.973	1.962.040	2.043.568
Total	5.534.503	5.742.250	5.873.437	5.972.776	6.113.926
Conjoints aidants					
Hommes	21.953	23.774	22.986	19.503	28.405
Femmes	330.566	362.250	376.653	390.786	387.282
Total	352.519	386.024	399.639	410.289	415.687
Inconnu	0	0	53	-88	376
Total général	5.887.022	6.128.274	6.273.129	6.382.977	6.529.989
Evolution par rapport à l'anr	3,77%	4,10%	2,36%	1,75%	2,30%
			Dépenses		
Indépendants					
Hommes	146.425.300	154.223.880	160.978.737	166.646.614	173.101.699
Femmes	58.869.484	66.247.719	70.766.451	75.507.019	80.434.154
Total	205.294.784	220.471.599	231.745.188	242.153.633	253.535.852
Conjoints aidants					
Hommes	775.060	795.858	926.124	751.561	1.169.947
Femmes	10.554.399	11.990.904	13.065.560	14.066.177	14.416.641
Total	11.329.459	12.786.761	13.991.684	14.817.738	15.586.588
Prime de rattrapage	-	-	3.711.550	3.846.036	4.028.971
Inconnu	0	0	1.827	-2.089	11.494
Total général	216.624.243	233.258.360	249.450.250	260.815.318	273.162.904
Evolution par rapport à l'anr	7,26%	7,68%	6,94%	4,56%	4,73%
			Indemnité moyenne		
Indépendants					
Hommes	38,37	39,54	40,62	41,55	42,53
Femmes	34,25	35,97	37,05	38,48	39,36
Total	37,09	38,39	39,46	40,54	41,47
Conjoints aidants					
Hommes	35,31	33,48	40,29	38,54	41,19
Femmes	31,93	33,10	34,69	35,99	37,23
Total	32,14	33,12	35,01	36,12	37,50
Total général	36,80	38,06	39,76	40,86	41,83
Evolution par rapport à l'anr	6,73%	3,44%	4,47%	2,76%	2,38%

Sources : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 13* donne le nombre de jours et les montants indemnisés dans le cadre de l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires en fonction de la situation familiale de l'invalidé qui suivent l'évolution de l'indice santé. Le montant de l'indemnité moyenne a augmenté de 2,38% entre 2012 et 2013. Cette augmentation est notamment due aux mesures suivantes entrées en vigueur durant l'exercice 2013:

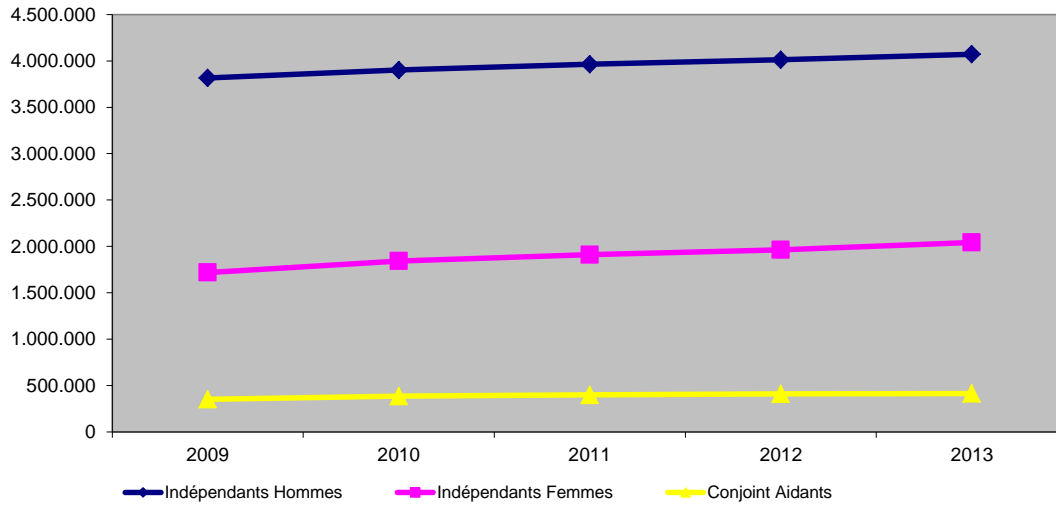
1er avril 2013:

Liaison des forfaits « avec charge de famille » octroyés aux invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise sur le montant du forfait « avec charge de famille » octroyé aux invalides ayant mis fin à leur entreprise.

1er septembre 2013:

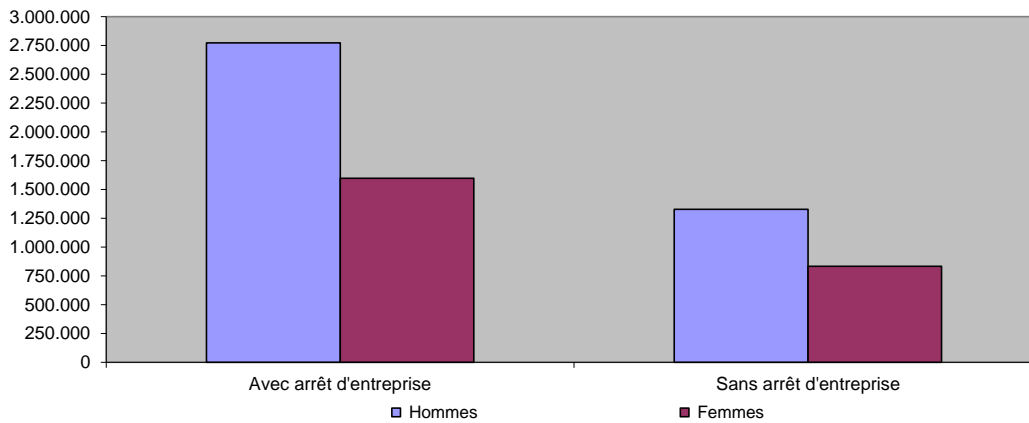
Revalorisation de 1,25% des forfaits octroyés aux invalides ayant ou non mis fin à leur activité.

Graphique 10 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2009 - 2013



Le graphique 10 montre l'évolution des jours indemnisés en invalidité. En 2013, 62,34% des jours sont indemnisés à des hommes indépendants, 31,30% revenant aux indépendantes. Seuls 6,37% des jours sont octroyés aux conjoints-aidants.

Graphique 11 - Nombre de jours par sexe selon que le titulaire a ou non arrêté son entreprise - Situation au 31 décembre 2013



Source : INAMI -Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 11*, la majorité des jours indemnisés se rapportent à des invalides qui ont mis fin à leur entreprise et ce

4. Réadaptation professionnelle

Les compétences relatives à la réinsertion professionnelle ont été transférées du secteur des soins de santé vers le secteur des indemnités au 1^{er} juillet 2009. A partir de cette date, les dépenses liées aux programmes de réinsertion professionnelle sont prises en charge par l'assurance indemnité.

Les dépenses reprises ci-après sont les suivantes :

Tableau 14 - Nombre de cas et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2009 - 2013

Montants	2009	2010	2011	2012	2013
					Chiffres provisoires
Examen d'orientation professionnelle	1.588,23	6.606,57	6.993,34	2.574,51	40.956,77
Inscription à des cours et examens	14.090,50	26.867,68	22.561,60	59.225,00	64.291,40
Frais de séjour	721,70	1.732,08	2.123,86	0,00	33,50
Frais de déplacement	1.338,79	3.342,04	3.095,32	913,60	2.394,91
Matériel	0,00	0,00	290,62	0,00	2.264,56
Prime horaire	0,00	953,00	1.741,00	13.398,00	13.410,40
Prime forfaitaire: en cas de réussite de la formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Coûts liés à l'intégration effective après un programme de réadaptation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	17.739,22	39.501,37	36.805,74	76.111,11	124.351,54
	2009	2010	2011	2012	2013
Cas	-	19	17	8	29

En 2013 des dépenses en matière de réinsertion professionnelle ont été introduites pour 29 cas (8 en 2012). L'augmentation du nombre de dossiers soumis et approuvés par la CSCMI et l'augmentation des dépenses résultent d'une sensibilisation des médecins conseils en matière de réadaptation. Les dépenses totales liées à la réadaptation professionnelle sont passées de 76.111,11 € en 2012 à 124.351,54 € en 2013, soit une augmentation de 63,38%. Les évolutions les plus marquantes concernent la forte augmentation des dépenses relatives à l'examen de réorientation professionnelle et la hausse de 8,55% des inscriptions à des cours. Il est également à noter que pour la première fois des primes liées à la réussite de la formation ont été introduites en 2013. Depuis le 1^{er} septembre 2011 l'indemnité par heure de formation s'élève à 5 € et la prime en cas de réussite de la formation est fixée à 500€.